

slam
SCOLAIRE

NOUVEAU
SERVICE !
Saint-Lô Agglo

INSCRIPTIONS

DU 20 JUIN AU 4 AOÛT

Transports scolaires



RENTRÉE 2023

Inscriptions en ligne sur
saint-lo-agglo.fr

+ d'infos



saint-lo-agglo.fr





255 points d'arrêt

2 700 élèves transportés sur les lignes SLAM Scolaire et 900 sur les lignes NOMAD

13 navettes
53 circuits scolaires
6 circuits du mercredi après-midi

26 écoles maternelles
26 écoles élémentaires
Dont 11 RPI
11 collèges
7 lycées

Règlement SLAM Scolaire:

Le règlement des transports scolaires s'applique à l'ensemble du réseau assurant des missions de transport scolaire.

Il est opposable à l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de déplacement, dont, notamment, aux usagers des transports scolaires et à leurs représentants légaux.

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour objet de définir :

- Les bénéficiaires et les conditions à remplir pour obtenir la prise en charge des transports scolaires
- La tarification de la participation familiale au financement du transport SLAM Scolaire
- Les conditions de création ou de modification des services réguliers ou scolaires desservant les établissements scolaires
- Le rôle de chacun des acteurs
- Les conditions et modalités d'inscription
- Les règles de sécurité et de discipline applicables à bord des véhicules et aux abords

Mon enfant est-il éligible au transport SLAM Scolaire ?

Le service transports & mobilités de Saint-Lô Agglo a la charge du transport SLAM Scolaire des élèves domiciliés et scolarisés sur tout le territoire de Saint-Lô Agglo.

Le transport des élèves domiciliés ou scolarisés en dehors du territoire de Saint-Lô Agglo dépend des services de la Région Normandie nomad-car@normandie.fr tél. : 02.22.55.00.10

A l'exception des cas particuliers énoncés dans le règlement des transports scolaires, sont éligibles, les élèves à partir des classes élémentaires ou secondaires jusqu'au baccalauréat des sections général, agricole ou professionnel, les élèves des sections d'éducation spécialisée, des maisons familiales rurales et les élèves en contrat d'apprentissage pour leurs déplacements de leur domicile vers leurs établissements de formation.

Les démarches d'inscription

Pour effectuer une demande d'inscription au transport scolaire pour votre enfant, vous devez effectuer la demande en ligne

sur le site saint-lo-agglo.fr ou ici :



La date limite d'inscription est fixée au 4 août 2023.

Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de **20 €** sera appliquée.

Selon la situation de l'élève et sa scolarité, des justificatifs complémentaires peuvent être fournis :

- Il est systématiquement demandé de **fournir une photo récente et de couleur de l'élève** lors de son inscription (fichier au format jpeg, png ou pdf)

En cas de besoin, SLAM Mobilités se réserve le droit de demander un justificatif de situation familiale.

- **Pour les élèves inscrits dans une école primaire autre que celle de leur commune** : joindre l'accord écrit du maire de votre commune pour l'enseignement public
- **Pour les changements de situation en cours d'année** :
 - En cas de déménagement, veuillez joindre un justificatif du nouveau domicile,
 - En cas de changement d'établissement scolaire, veuillez joindre un justificatif de l'établissement fréquenté
 - En cas de changement de régime de l'élève (par exemple, passage du statut d'interne à celui de demi-pensionnaire), veuillez joindre un justificatif de l'établissement scolaire fréquenté

La carte de transport scolaire

Les demandes sont traitées durant l'été. Elles donnent lieu à **l'envoi à votre domicile, sous quinze jours après validation de l'inscription** de l'enfant, d'une carte SLAM Scolaire papier.

Si l'enfant n'a pas reçu sa carte de transport pour le jour de la rentrée, il bénéficie d'une tolérance lors des trois semaines après la rentrée des classes. Une attestation validant l'inscription, transmise par mail, devra être présentée au conducteur par l'élève à chaque montée à bord.

Pour toutes informations (règlement, conditions de circulation, alertes perturbations) ou en cas de perte ou vol, vous pouvez :

- Contacter le service transports et mobilités au 02 14 16 01 14
- Envoyer un mail à transports@saint-lo-agglo.fr
- Consulter notre site internet

Si vous trouvez cette carte, merci de la faire parvenir à :

Saint-Lô Agglo
Service transports et mobilités
70 rue du Neufbourg
50 008 Saint-Lô Cedex

saint-lo-agglo.fr



À détacher ↗



Présentation obligatoire
À CHAQUE MONTÉE



PRÉNOM :

NOM :

POINT DE MONTÉE :

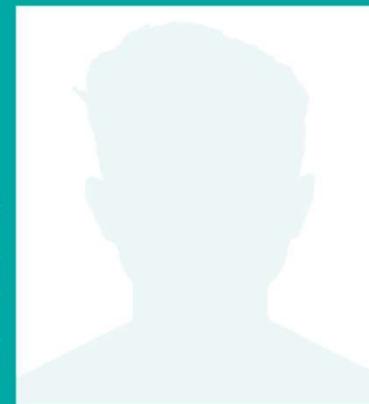
POINT DE DESCENTE :

CARTE **STRICTEMENT**
PERSONNELLE

N° CIRCUIT :

ÉTABLISSEMENT :

N° CARTE :



À détacher ↗

Les modalités de paiement

Pour l'année scolaire 2023-2024, **le montant annuel de la participation familiale est de 65 € pour les élèves de maternelle, primaire et internes et de 130 € pour les collégiens, lycéens et autres élèves** (voir ci-avant). Ce montant est indivisible et dû en totalité.

Les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels (sur justificatif) bénéficient d'une tarification solidaire correspondant à la moitié de la participation familiale.

La participation familiale devra être réglée à réception de la facture qui vous sera adressée par mail afin de valider définitivement l'inscription de l'enfant.

Les modalités de paiement

La facture pourra être réglée :

- en un seul versement par chèque libellé au nom de la « Régie des transports scolaires de Saint-Lô Agglo », paiement en ligne par carte bancaire ou en cas de difficulté en espèce à l'accueil de la Tour de Saint-Lô Agglo, 70 rue du Neufbourg (faire l'appoint),
- en quatre versements directement en ligne (uniquement pour les inscriptions jusqu'au 31 janvier de l'année en cours) : le premier paiement en carte bancaire interviendra à la validation de l'inscription, les autres prélèvements interviendront au 5 des trois mois suivants. Un RIB et un mandat SEPA seront demandés.

Changement d'adresse : tout redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai les services de Saint-Lô Agglo mobilités.

La demande de duplicata

En cas de perte, de vol ou de détérioration de sa carte, l'élève doit immédiatement effectuer une demande de duplicata en ligne sur le site internet de Saint-Lô Agglo. Le coût du duplicata est de 10 €.

La procédure de résiliation

Dans le délai d'un mois à compter de la date de la rentrée scolaire, le remboursement total d'une carte SLAM Scolaire est possible après restitution de la carte de transport.

Jusqu'au 31 janvier, le remboursement est effectué à hauteur de 50 %, après restitution de la carte de transport.

A compter du 1^{er} février, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Aucune majoration ne peut être remboursée.

La sécurité et la discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la priorité de Saint-Lô Agglo. Des gilets rétro-réfléchissants seront distribués à tous les élèves des classes de sixième, à partir de la mi-septembre.

Entre le domicile et le point d'arrêt :

- Rester attentif à la circulation, notamment en traversant la chaussée.
- Porter un équipement rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes.
- Se présenter au point d'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car.

La sécurité et la discipline

Pendant le voyage en car :

- Présenter son titre de transport à chaque montée dans le car.
- Le port de la ceinture est obligatoire durant la totalité du trajet. En cas de non-port de la ceinture, les contrevenants risquent une contravention de 135 euros (articles R.412-1 et R.412.2) du code de la route.
- Chaque élève doit rester assis à sa place durant toute la durée du trajet et avoir un comportement correct durant toute la durée du trajet.
- Les sacs ou cartables doivent être placés sous le siège.

La sécurité et la discipline

A la descente du car :

- Attendre calmement que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser la chaussée.

Tout comportement qui pourrait gêner le conducteur, distraire son attention et mettre en cause la sécurité de tous est strictement interdit.

La sécurité et la discipline

Tout manquement à ces règles, fera l'objet d'un signalement et pourra entraîner un avertissement ou l'exclusion (temporaire ou définitive) des services SLAM Scolaire. En cas de dégradations commises par les élèves, la responsabilité des parents est engagée pour les élèves mineurs ou leur propre responsabilité si les élèves sont majeurs.

Transcolaire, Logiciel de gestion des transports scolaires

<https://saint-lo-agglo.anvergur.org/saint-lo-agglo/#!>

- Portail Etablissements scolaires
- Portail Famille pour les inscriptions

Cliquer sur « Mot de passe oublié »



Connexion

Gestion des transports scolaires

E-mail

Mot de passe. 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial (12 car. minimum)

Connexion

Mot de passe oublié ?

Cliquez ici pour renouveler votre mot de passe.

Vous avez la possibilité d'effectuer en ligne l'inscription au service de transport scolaire et le paiement de votre droit d'accès le cas échéant. Vous pourrez également suivre l'évolution du dossier.
La création d'un compte au portail famille vous permettra de procéder aux inscriptions. Attention la création du compte famille ne vaut pas inscription.

Renseigner l'adresse mail de contact de l'établissement



Mot de passe oublié ?

Si un seul nom d'utilisateur est associé à l'adresse de courrier électronique, nous vous enverrons un courrier électronique avec votre nom d'utilisateur et un lien de réinitialisation de mot de passe, si vous souhaitez modifier ce dernier.

Entrez une adresse email valide pour réinitialiser votre mot de passe.

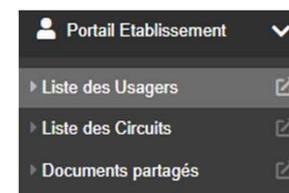
Email

Retour

Envoyer

Une fois votre mot de passe réinitialisé, vous aurez accès à 3 rubriques :

- Liste des élèves inscrits de l'établissement
- Liste des circuits desservant l'établissement
- Les informations mises à disposition par Saint-Lô Agglo



Slam SCOLAIRE

Saint-Lô Agglo
Service transports et mobilités
70 rue du Neufbourg
50 008 Saint-Lô Cedex
02 14 16 01 14 / Courriel : transports@saint-lo-agglo.fr

Pendant la campagne des inscriptions :
Sans interruption, du lundi au jeudi : 08h30-17h30 et le
vendredi jusqu'à 17h00